

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{RE} CLASSE
PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
SESSION 2026**

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2011-562 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 16 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'animateur principal de 1^{re} classe par voie d'avancement de grade, en date du 6 février 2026 déposé en Préfecture le même jour.

Considérant que les candidatures ont été reçues au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or jusqu'au 23/04/2026 minuit, cachet de la Poste faisant foi.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Au titre de l'année 2026, sont admis à se présenter à l'examen professionnel d'animateur principal de 1^{re} classe par voie d'avancement de grade, **16 candidats**.

La liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- transmis à Madame la Préfète de la Côte d'Or

Fait à DIJON, le 29.07.2026
Pour la Présidente et par délégation
Le 3^e Vice-Président
Patrice ESPINOSA

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR EXAMEN ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE SESSION 2026

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 021-282100551-20260729-CONC_EXP1709_10-AR



BARBE	Severine	24/12/1974	5 RUE DU PFLIXBOURG	68230 TURCKHEIM	
CAPY	Bastien	20/05/1974	24 RUE ARLETTE REMIA CAUDRON	51100 REIMS	
CIAVARELLA	Thierry Patrick	23/01/1975	22 rue des Aulnes	68760 WILLER SUR THUR	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
DEGUIN	Edwige	30/12/1970	27 rue HOCHE	21000 DIJON	
DUSSEAU-ALBERT	Evelyne	04/02/1969	5 ROUTE DE ST GERMAIN	71170 CHAUFFAILLES	
LAARICHAT	Mohamed	25/02/1969	6 ALLEE DES MYOSOTIS	71880 CHATENOY LE ROYAL	
LAHOUD	Claire	10/02/1962	2, Rue MADON	13005 MARSEILLE	
LEMAITRE	Caroline	01/06/1978	1070, rue Ambroise Croizat	58600 GARCHIZY	
LENEL	Caroline	26/07/1981	23 rue du puits rond	51200 EPERNAY	
LOPEZ	Dorine	05/06/1991	36 impasse de la grande vigne LYS	71460 CHISSEY LES MACON	
MALFONDET-ROUX	Pauline	28/04/1981	5 rue de la libération	71100 LUX	
MATHEY	Sylvette	21/04/1971	6 grande rue	70190 VILLERS-PATER	
MEUNIER	Julien	26/03/1981	9 rue du docteur Rerolles	71250 SALORNAY SUR GUYE	
POPARD	Pierre-Thomas	04/01/1977	5 rue de la Goutte d'Or	21000 DIJON	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
RUSAK	Laetitia	20/03/1969	15 Rue du Faubourg	21500 MONTBARD	
VANDAELE	Beatrice	10/12/1967	14 Rue Gustave Schaeffer	68200 MULHOUSE	

Nombre de candidats : 16

Fait à DIJON, le 29.07.2026
Pour la Présidente et par délégation
Le 3^e Vice-Président
Patrice ESPINOSA